



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le DIX-SEPT du mois de JANVIER à VINGT HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 11 janvier 2023.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Amine KARIM -
Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN – Sébastien BOUSSION -
Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT - Cindy DELANOE -
Ali ESSARROKH - Elise MAURY - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan
ERTURK - Mathilde HOUSSET-WEBER - Florence BERTHO - Gulden
CIKCIKOGLU - Samira SFAIHI - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET – Radouane
FRIKACH – Brigitte ROBIN – Boris BATTAIS – Gilles ERNOULT – Mylène
CANEVET – Ghislaine THEPIN - Claude CADOT – Jean-François GARCIA – Julien
FAGAULT formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Ozkan ERTURK, Ali ESSARROKH, Lydie JACQUET,
Claude CADOT, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) : /

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Ozkan ERTURK, excusé, a donné pouvoir à Véronique PINEAU pour voter en son nom ;

Ali ESSARROKH, excusé, a donné pouvoir à Lamine NAHAM pour voter en son nom ;

Lydie JACQUET, excusée, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Claude CADOT, excusé, a donné pouvoir à Boris BATTAIS pour voter en son nom ;

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Julien FAGAULT pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Sébastien BOUSSION ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 11 janvier et 18 janvier 2023, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

ORDRE DU JOUR :

1 – Adoption du Procès Verbal du 15 décembre 2022.

N°	DELIBERATION	DECISION
2	Sujétions particulières : Utilisation de l'Aréna Loire Trélazé pour les manifestations Ville 2022.	Adoptée
3	Sujétions particulières : Utilisation d'Aréna Loire Trélazé par la Ville de Trélazé – Activités Scolaires, Associatives et Clubs Sportifs - Septembre à Novembre 2022 (Matchs futsal Année 2022).	Adoptée
4	Sujétions particulières : Utilisation des Anciennes Ecuries par la Ville de Trélazé - Septembre à Décembre 2022.	Adoptée
5	Finances : Budget Principal - Exercice 2022 - Complément participation CCAS.	Adoptée
6	Finances : Budget Principal - Exercice 2022 SPORT - Subvention « Foyer Espérance » (Football).	Adoptée
7	Urbanisme : Rénovation Complexe Sportif Bioteau – Demande de subvention au titre de la DETR 2023.	Adoptée
8	Urbanisme : Aménagement d'un local de proximité au Grand Bellevue – Demande de subvention au titre de la DETR 2023.	Adoptée
9	Urbanisme : Rénovation énergétique écoles – Demande de subvention au titre de la DETR 2023.	Adoptée
10	Urbanisme : Rénovation complexe sportif Bioteau – Demande de subvention au titre de la DSIL 2023.	Adoptée
11	Urbanisme : Aménagement d'un local de proximité au Grand Bellevue – Demande de subvention au titre de la DSIL 2023.	Adoptée
12	Urbanisme : Rénovation énergétique écoles – Demande de subvention au titre de la DSIL 2023.	Adoptée
13	Finances : Budget Principal - Décision modificative n°1 - Exercice 2023.	Adoptée
14	Finances : Budget Principal exercice 2023 - Adhésion à différents organismes – Autorisation de signature.	Adoptée

15	Caisse des Ecoles : Révision des statuts – Membres du Conseil d'Administration.	Adoptée
16	Indemnités pour frais de représentation du Maire.	Adoptée
17	Jeunesse : Attribution d'aides dans le cadre du PLAN JEUNESSE.	Adoptée
18	Mobilités : Attribution d'aides à l'achat des équipements de sécurisation du vélo.	Adoptée
19	Mobilités : Subvention pour l'achat des équipements de sécurisation du vélo – Renouvellement du dispositif.	Adoptée
20	Ressources Humaines : Adhésion au contrat d'assurance groupe « Risque statutaire ».	Rejetée
21	Ressources Humaines : Mise à jour du tableau des effectifs.	Adoptée
22	Ressources Humaines : Convention de mise à disposition d'un agent de la Ville au CCAS de Trélazé.	Adoptée
23	Urbanisme : Rue des Valérianes – Cession d'emprises.	Adoptée
24	Urbanisme : Lotissement La Chevallerie – Cession d'emprises du domaine public aux propriétaires riverains ou à tout autre personne physique, morale ou juridique s'y substituant.	Adoptée
25	Finances : Pacte financier et fiscal d'Angers Loire Métropole.	Pris Acte

Questions Diverses :

- Le budget participatif.
- Organisation en cas de délestage électrique.
- Liste des arrêtés : arrêté règlement du cimetière

Le Maire de la Ville de TRELAZE soussigné, certifie que la présente liste des délibérations, extraite de la séance du Conseil Municipal du 17 JANVIER 2023 a bien été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville.

Pour Extrait certifié conforme
TRELAZE, le 18 janvier 2023

Le Maire,

Lamine NAHAM

